

## FLUXYS BELGIUM

Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles TVA BE 0402 954 628 RPM Bruxelles

## **PROCURATION**

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Fluxys Belgium SA (la **Société**) du 14 mai 2013 (à partir de 14 heures 30)

Ce formulaire de procuration doit être communiqué à la Société au plus tard le 8 mai 2013 à 17 heures (heure belge) par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax, de la manière suivante :

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :
Fluxys Belgium SA
Monsieur Sven De Cuyper
Avenue des Arts 31
1040 Bruxelles

OU

(2) Envoi par courrier électronique

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à :
Monsieur Sven De Cuyper – email : <u>sven.decuyper@fluxys.com</u>
Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable

ΟU

(3) Envoi par fax

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être faxée à : Monsieur Sven De Cuyper – numéro de fax : 00.32.2.282.70.94

Tout envoi par fax doit être accompagné d'un envoi par courrier ordinaire du document original.

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le <i>Mandant</i> )
Domicile / Siège social

				]				
Propriétaire de				actions dématé	rialisée	s (*)	de Fluxys Belgium S	A
				actions nomin	atives	(*)		
	no	ombre						
désigne comme ma	andataire l	a personi	ne s	suivante (le <i>Manda</i>	ataire)	:		
Nom et prénom :								
Domicile :								
le 14 mai 2013 (à d'ajournement, à to suit sur chacune de	partir de oute Assei s proposi	14 heure mblée gé	s 3 nér	0) au siège social ale ultérieure avec	de la le mê	Soci me o	dinaire de la Société qui se iété (les <b>Assemblées</b> ) ou, ordre du jour et pour voter d )	en cas
(*) Veuillez biffer la men (**) Veuillez cocher la ca		choix.						
A. ASSEMBLEE GEN MOINS	ERALE EX	TRAORDIN	AIRI	E : DECISIONS SOUI	MISES A	\ L'AI	PPROBATION DE 75% DES VO	TES AU
1. Modification	on des st	atuts						
	représent	és repré	ser	ntent au moins			t décidée que si les actior du capital social et moy	
statuts conforr et autres par c pas être simu autres organes	nément à analisatic <i>Itanémen</i> s <i>représe</i> i	l'article 8 ons (la <b>loi</b> t membre ntant léga	/3 c i <b>ga</b> e di alen	le la loi du 12 avril z) comme suit : « u Conseil de surv nent une entrepris	1965 i Les ac eillanc e active	relati dmin e, da e da	el alinéa in fine de l'article ve au transport de produits distrateurs de la société ne plu Conseil d'administration de la production ou la fournine telle entreprise.»	gazeux euvent ou des
Р	OUR			CONTRE			ABSTENTION	
2. Procuratio	n coordii	nation						
de la Société <i>Associés »</i> , pr	civile sou énommée ner et le e	s forme o e, tous po déposer a	de s ouvo au g	société coopérativ pirs afin de rédige	e à res r le tex	spon: te d	sevelt, ayant élu domicile au sabilité limitée « <i>Berquin, N</i> e la coordination des statut rce compétent, conforméme	<i>lotaires</i> s de la
Р	OUR			CONTRE			ABSTENTION	

# B. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE: DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES AU MOINS

## 1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

## 2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

## 3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4.	<b>Approbation</b>	des compte	s annuels	et affectation	du résultat
т.	Approbation	aco compt	o aiiiiacio	ot anottation	au i couitat

4.	Approbation des comptes annuels et affectation du resultat	
en div	oposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,60 € par action, sidende net de 1,20 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice turé le 31 décembre 2012 et pour part des réserves disponibles.	soit un
	POUR CONTRE ABSTENTION	
Pro	Rapport de rémunération  oposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clô	turé le
31	décembre 2012.	
	POUR CONTRE ABSTENTION	
	Décharge aux administrateurs  oposition de décision : donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur nondant l'exercice 2012.	nandat
	POUR CONTRE ABSTENTION	
	Décharge au commissaire  oposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat percercice 2012.	endant
	POUR CONTRE ABSTENTION	

#### 8. Nominations statutaires

a. Renouvellement de mandats d'administrateur indépendant

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur indépendant de Madame Marianne Basecq. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	

	de 6 ans le ma à échéance à l						onique Lievens.	Son ma	ndat
	POUR			CONTRE			ABSTENTION		$\overline{}$
Propositi nomination	o. Nominatio ion de décisio on et de rémi strateur indép a échéance à l	on: sur prop unération et endant pour	trateur i position du Con une pé ssemblé	ndépenda du Conse nité de go ériode de l ée générale	eil d'adminis uvernement 6 ans Mada	t d'entrep ame Vale	et après avis d prise, de nomm entine Delwart.	er en qu	ıalité
	POUR			CONTRE			ABSTENTION		
nomination d'adminis	on et de rémi strateur indép à échéance à l	unération et endant pour	du Con une p	nité de goi ériode de	uvernement 6 ans Mac	t d'entrep dame Sai	et après avis d prise, de nomm ndra Wauters.	er en qu	ıalité
	POUR			CONTRE			ABSTENTION		
Propositi		sion: cons	tater q				secq remplit ition de l'indép		
	POUR			CONTRE			ABSTENTION		
	ndance établi		slation				wart remplit tion de l'indépondent		
	ndance établi						vens remplit tion de l'indépo		
	POUR			CONTRE			ABSTENTION		
			cable po				les critères d'ir nce des adminis		
	. 00.1					<u> </u>			

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, renouveler pour une

#### d. Nomination définitive d'un administrateur

Sur avis du Comité de nomination et de rémunération, Monsieur Ludo Kelchtermans a été provisoirement désigné administrateur par le Conseil d'administration du 27 juin 2012 en remplacement de Monsieur Paul De fauw, démissionnaire avec effet au 8 mai 2012 et dont le mandat venait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014.

Proposition de décision : de procéder à l'élection définitive de Monsieur Ludo Kelchtermans en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	

#### e. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration la reconduction du mandat de commissaire exercé par Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL pour une nouvelle période triennale et pour des honoraires non indexés de 116.000 €/an.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité d'audit de renouveler pour une période de trois ans le mandat de Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Gert Vanhees. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

POUR CONTRE ABSTENTION		I CONTRE I	ABSTENTION
------------------------	--	------------	------------

## 9. Émoluments du commissaire

Proposition de décision : de fixer les émoluments annuels du commissaire à un montant fixe de 116.000 €, non indexé, pour toute la durée de son mandat, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une ou plusieurs des propositions de décisions, le Mandataire votera en faveur de cette ou ces propositions.

\*

Le Mandant déclare avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister aux Assemblées, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de **nouveaux sujets** à l'ordre du jour des Assemblées ou de **nouvelles propositions de décision** concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus tard le 29 avril 2013 un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour des Assemblées lui sont valablement parvenus. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié des Assemblées, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour des Assemblées qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister aux Assemblées ;
- (b) si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs nouvelles propositions de décision sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors des Assemblées des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écarte des instructions de vote de ce dernier;
- (c) si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de nouveaux sujets, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (c) ci-avant, le Mandant : (***)
autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour des Assemblées
ou
donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour des Assemblées.
Si le Mandataire n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le  ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour des Assemblées.
Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter aux Assemblées en personne.
Fait à, le
Signature(s):(****)

<sup>(\*\*\*)</sup> Veuillez cocher la case de votre choix. (\*\*\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.